



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS**

ARRETE MUNICIPAL 2025-582-BOI

OBJET : Débit Temporaire de Boissons

Association BELZEBULL – Concours de Belotes – Dimanche 22 février 2026

**Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,
VU :**

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Madame Céline WATEAU, Présidente de l'Association BELZEBULL, d'ouvrir une buvette lors d'un Concours de Belote, organisé le dimanche 22 février 2026.

***** ARRETE *****

Article 1. – Madame Céline WATEAU est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire lors d'un Concours de Belote, organisé le dimanche 22 février 2026 à la Halle au Beurre d'Aire-sur-la-Lys, de 9h00 à 21h00.

Article 2. – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

Article 3. – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, ...).

Article 4. – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Major de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressée, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys, le 24 décembre 2025



Pour extrait conforme,
Jean-Claude DISSAUX,
Maire d'Aire-sur-la-Lys.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20251224-2025-582-BOI-AR
Date de télétransmission : 06/01/2026
Date de réception préfecture : 06/01/2026